

Quebecor World a reçu des avis de conversion pour 3,9 millions d'actions privilégiées

La Presse canadienne

Édition du samedi 29 et du dimanche 30 décembre 2007

Mots clés : actions privilégiées, Quebecor World, Investissement, Économie, Québec (province)

Un mois après avoir annoncé la suspension du versement des dividendes sur ses actions privilégiées, Quebecor World (TSX:IQW) a reçu des avis de conversion à l'égard d'un nombre important de ces titres.

Hier, dans un communiqué, l'entreprise a précisé qu'elle avait reçu, en date du 27 décembre, des avis de conversion sur plus de 3,9 millions de ses actions privilégiées de premier rang série 5.

La filiale imprimerie du groupe Quebecor (TSX:QBR.B) a au total sept millions de ce type d'actions rachetables et à dividende cumulatif, émises et en circulation, portant le code IQW.PR.C à la Bourse de Toronto.

Les avis reçus visent la conversion de ces titres, inscrits dans le passif de la compagnie, en actions subalternes comportant droit de vote de la société.

Conformément aux dispositions régissant les actions privilégiées série 5, les porteurs inscrits de ces actions ont le droit de les faire convertir en un certain nombre d'actions subalternes comportant droit de vote en date du 1er mars 2008, à la condition que ces porteurs remettent un avis de leur intention de faire convertir leurs actions au moins 65 jours avant la première date de conversion, a précisé Quebecor World, hier.

Une autre date de conversion a été fixée au 1er juin 2008. Quebecor World dit conserver le droit, aux termes des dispositions régissant les actions privilégiées série 5, de racheter la totalité ou un certain nombre des actions privilégiées série 5 à l'égard desquelles un avis de conversion a été reçu.

Si la compagnie décidait de se prévaloir de son droit de racheter la totalité ou un certain nombre des actions privilégiées série 5 à l'égard desquelles un avis de conversion a été reçu, elle devrait en aviser les porteurs d'actions privilégiées série 5 qui ont remis un avis de conversion au plus tard le 21 janvier prochain.

Le 26 novembre, Quebecor World, qui traverse une période difficile du point de vue financier, avait annoncé qu'elle suspendait les versements de dividendes sur ses actions privilégiées de série 3 et sur ses actions privilégiées de série 5. Outre ses sept millions d'actions de série 5, l'entreprise a, en circulation, 12 millions d'actions privilégiées de série 3.

La division de Quebecor avait expliqué à la fin novembre qu'elle disposait des fonds nécessaires pour verser les dividendes sur ces actions privilégiées, mais qu'elle avait reçu un avis de ses conseillers juridiques lui indiquant que, par suite de faits récents, elle pourrait être empêchée de verser des dividendes aux porteurs de ses actions privilégiées parce qu'elle pourrait ne pas répondre aux exigences applicables en matière de suffisance du capital prévues dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA).

Quebecor World entend proposer à ses actionnaires, lors de sa prochaine assemblée annuelle prévue au mois de mai, une réduction du capital déclaré comme le permet la LCSA afin de lui permettre de recommencer à verser des dividendes, y compris les dividendes accumulés et non versés.

Les dividendes sur les actions privilégiées de série 3 et 5 sont cumulatifs et les porteurs pourront recevoir les dividendes non versés lorsqu'ils seront déclarés par le conseil d'administration, avait souligné l'entreprise en novembre.